

Résolutions de l'assemblée générale ordinaire soumises au vote des clubs.

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2021 de Saint-Quentin adopte celui-ci.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le cabinet VALOXY, **approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021**, tels qu'ils lui ont été présentés.
En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Troisième résolution

Affectation du résultat de l'exercice 2021

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat négatif d'un montant de 44 636 € au poste « report à nouveau ».

Quatrième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur du comité régional de gymnastique des Hauts-de-France, l'assemblée générale ordinaire **fixe le prix global de l'affiliation pour la saison 2023/2024 à 55€.**

Cinquième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur du comité régional de gymnastique des Hauts-de-France, l'assemblée générale ordinaire décide de fixer pour la saison 2023/2024 :

* de fixer les tarifs et droits d'engagements pour les finales interdépartementales et régionales conformément au tableau ci-dessous, (prix en euros) :

	Individuels	Formations de deux à quatre gymnastes (synchro – duo – trio – quatuor)	Équipes Ensembles Groupes de cinq gymnastes et plus
PERFORMANCE Catégories Nationales	12 € → 13 €	16 € → 17 €	19 € → 20 €

* de fixer les tarifs et droits d'engagements pour les orientations interdépartementales et régionales conformément au tableau ci-dessous, (prix en euros) :

	Individuels	Formations de deux à quatre gymnastes (synchro – duo – trio – quatuor)	Équipes Ensembles Groupes de cinq gymnastes et plus
FEDERAL Catégories Trophée Fédéral et Festigym	12 € → 13 €	16 € → 17 €	19 € → 20 €

NB : sous réserve de modification technique fédérale

de fixer les tarifs et droits d'engagements pour les autres catégories conformément au tableau ci-dessous, (prix en euros) :

	Individuels	Formations de deux à quatre gymnastes (synchro – duo – trio – quatuor)	Équipes Ensembles Groupes de cinq gymnastes et plus
COUPE FORMATION GR GAM	6 € → 7€		

Sixième résolution

En application des dispositions réglementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur du comité régional de gymnastique des Hauts-de-France, l'Assemblée Générale Ordinaire décide **d'adopter le budget de l'exercice 2023 tel que présenté.**

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies et d'extraits certifiés conformes des procès-verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication.